

Consultation régionale PNEC Penta & NSEC – 25 mars 2024

Synthèse du président

1. Introduction

La Belgique et le Danemark, qui assurent respectivement la présidence du Penta et la présidence de la NSEC cette année, ont accueilli les participants au deuxième échange sur les PNEC mis à jour, aux côtés du secrétariat du Benelux. La Belgique a pris l'initiative d'organiser cette consultation régionale à Bruxelles, à la suite de l'échange précédent organisé par les Pays-Bas quelques mois plus tôt. Ces échanges s'appuient sur la première consultation régionale initiée par la Belgique en 2019. Une concertation structurelle au sein des régions du Penta et de la NSEC permet des déclarations communes entre ces pays, créant ainsi une approche plus cohérente dans certains domaines.

2. Messages clés de l'évaluation par la Commission européenne des projets de plans mis à jour

La Commission a encensé le Penta et la NSEC pour leur travail de collaboration sur les PNEC. Les PNEC sont le moyen principal pour fournir une sécurité des investissements. Nous nous trouvons à présent dans la phase de mise à jour de mi-parcours, comme le prévoit le Règlement sur la gouvernance de l'Union de l'énergie. Les mises à jour sont effectuées à travers un processus itératif, où les États membres collaborent avec la Commission européenne et entre eux.

La Commission a fourni son évaluation de la plupart des projets de mise à jour en décembre 2023. Il s'agit d'un ensemble comprenant une évaluation globale, des recommandations spécifiques à chaque pays et des fiches d'information. Les mises à jour finales sont attendues pour la fin du mois de juin 2024. Les mises à jour devront tenir compte du niveau d'ambition accru. Parallèlement, le Règlement 2018/1999 sur la gouvernance est également en cours de révision.

Principalement, la Commission a déclaré que tandis que l'augmentation de l'ambition est importante, elle n'est pas encore au niveau du Fit-for-55. Il a également été signalé que les rapports sur les mesures varient considérablement et manquent souvent de détails suffisants, et que l'accent accru sur la compétitivité et l'innovation doit être approfondi. En outre, des informations supplémentaires sont nécessaires sur l'évaluation des besoins en investissement et la manière dont ils seront financés (public ou privé).

En ce qui concerne l'important pilier de la coopération régionale, la Commission a indiqué qu'elle avait fourni des conseils aux États membres en décembre 2022. L'évaluation du projet actuel a mis en évidence certaines bonnes pratiques, ainsi que des domaines d'amélioration.

En ce qui concerne les bonnes pratiques, la Commission a mis en avant le programme sur les énergies renouvelables transfrontalières mené par l'Estonie et la Lettonie dans le cadre du CEF, le projet REFM mené par le Luxembourg et la Finlande, le projet commun d'« île énergétique » mené par la Belgique, le Danemark et l'Allemagne, et le centre de recherche conjoint sur le stockage de l'énergie mené par l'Espagne et le Portugal.

En ce qui concerne les domaines à améliorer, la Commission a souligné qu'il était nécessaire de clarifier davantage les consultations lors de la préparation des plans et que de nombreux accords de solidarité devaient être améliorés. La Commission a également soulevé la question des prochaines étapes concernant la coopération en matière d'énergies renouvelables et les obligations découlant de l'art. 9 de RED.

Enfin, la Commission a réitéré son soutien aux États membres en vue de finaliser les mises à jour, par le biais de discussions techniques bilatérales, d'un engagement politique et de forums de coopération régionale.

3. Table ronde sur les changements clés dans les PNEC mis à jour

Les États membres présents ont donné un aperçu de leurs nouvelles politiques clés qu'ils prévoient d'intégrer dans les PNEC mis à jour finaux, en mettant l'accent sur les changements de leurs plans depuis novembre 2023, sur les recommandations de la Commission concernant les projets de PNEC mis à jour et sur les aspects transfrontaliers.

Tandis que le contenu des modifications clés diffère d'un État membre à l'autre, certaines similitudes peuvent être relevées. Cela comprend une attention accrue à l'interconnectivité, à l'impact transfrontalier et aux initiatives régionales, l'introduction d'une nouvelle législation et la concentration sur des sources d'énergie différentes ou plus nombreuses.

Enfin, les États membres ont exprimé leur gratitude à la Commission pour ses recommandations détaillées sur leurs PNEC, et ils se sont engagés à en tenir compte autant que possible. Certes, ce processus prend du temps, ce qui a suscité des inquiétudes quant à la faisabilité du délai.

4. Chapitre commun mis à jour

Les ministres du Forum pentalatéral de l'énergie et de la North Seas Energy Cooperation ont approuvé le projet de chapitre commun en juin de l'année dernière. Les coordinateurs du Penta et de la NSEC seront invités à vérifier si des changements majeurs doivent être apportés à ce projet. Ce dernier sera ensuite envoyé aux DG du Penta et aux DG de la NSEC pour approbation en mai.